Direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DEFIS)

Publication d'un avis de vacance pour le poste de directeur/directrice des affaires générales et des ressources (DEFIS.R)
(Grade AD 14)

(Article 29, paragraphe 2, du statut)

COM/2026/10491

Présentation

La direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DG DEFIS) dirige les activités de la Commission européenne dans les secteurs européens de l'industrie de la défense et de l'espace. La DG DEFIS met en œuvre le programme spatial de l'Union et garantit une industrie de la défense innovante et compétitive.

La direction DEFIS.R «Ressources et affaires générales» est chargée, au sein de la direction générale, d'assurer la coordination et la cohérence de la mise en œuvre des politiques dans le domaine de l'espace et de la défense. Elle assure une gestion globale des ressources et soutient les activités de la DG DEFIS. Elle remplit également des fonctions horizontales essentielles, dans des domaines tels que la coopération internationale, le soutien juridique, la gestion financière, le contrôle interne, la communication, les ressources humaines et la planification. Elle comprend 75 membres du personnel répartis dans 3 unités.

La direction travaille en étroite coopération avec les autres directions pour remplir sa mission.

Poste proposé

Un rôle de premier plan à fort impact au cœur de la direction générale de l'industrie de la défense et de l'espace (DEFIS) de la Commission européenne, dans le cadre duquel vous façonnerez l'orientation stratégique des affaires générales, des ressources et du soutien opérationnel pour l'un des domaines d'action les plus dynamiques de l'UE.

Le futur directeur/la future directrice DEFIS.R veillera à la bonne gestion de la direction, fournira à cette dernière une orientation stratégique globale, et planifiera et supervisera la mise en œuvre de ses activités; Plus précisément, il/elle:

- dirigera la direction des affaires générales et des ressources, en assurant une planification, une coordination et une exécution efficaces des activités sous l'autorité du directeur/de la directrice général(e) adjoint(e) chargé(e) de l'espace et des ressources;
- favorisera une culture d'équipe moderne et ouverte, en favorisant l'innovation, le développement des talents et la collaboration entre les directions;
- supervisera la planification de la continuité des activités (PCA) et les systèmes de contrôle interne, en veillant au respect des normes de la Commission européenne;
- fera office d'ordonnateur/ordonnatrice et gérera les ressources financières et administratives de la DG, notamment l'exécution du budget, ainsi que les procédures de passation de marchés et de décharge;
- supervisera les cadres de contrôle interne pour les questions financières et juridiques, en garantissant la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la gestion des risques;
- supervisera l'élaboration du plan de gestion annuel et du rapport annuel, en s'alignant sur les objectifs stratégiques de la DG DEFIS dans les domaines de la défense et de l'espace;
- représentera la DG dans des enceintes internes/externes de haut niveau, notamment auprès des États membres, des organisations internationales, des industries et d'autres parties prenantes;
- soutiendra le directeur/la directrice général(e) et le directeur/la directrice général(e) adjoint(e) dans la négociation et le suivi des accords internationaux dans le domaine de l'industrie de la défense et de l'espace;

- dirigera et coordonnera les travaux horizontaux de la DG DEFIS sur la sécurité économique, notamment la coordination des contributions sur le filtrage des investissements directs étrangers (IDE), le soutien à la mise en œuvre de la stratégie européenne en matière de sécurité économique et la supervision des travaux liés à l'Observatoire des technologies critiques et les évaluations des risques technologiques connexes, en étroite coopération avec les services compétents de la Commission, le SEAE, les États membres et d'autres parties prenantes;
- supervisera l'élaboration et la mise en œuvre des activités de communication interne et externe de la DG.

Profil recherché (critères de sélection)

Un(e) dirigeant(e) expérimenté(e) doté(e) d'une vision et d'une expérience avérée en matière de gestion stratégique, d'allocation des ressources et de gouvernance institutionnelle, et possédant une compréhension approfondie des politiques de l'UE dans les domaines de la défense, de l'espace ou des secteurs connexes.

Les candidats doivent démontrer:

Qualités personnelles

- Résilience et adaptabilité, avec une capacité avérée à obtenir des résultats sous pression et à faire preuve de discernement dans des situations politiquement sensibles.
- Capacités de réflexion stratégique et de résolution de problèmes, avec une approche résiliente, innovante, axée sur les solutions et adaptable dans des situations sous pression.
- Empathie et inclusion, avec la capacité à favoriser la confiance et la collaboration grâce à de solides compétences interpersonnelles et de partage des connaissances.
- Excellentes compétences en matière de communication et de négociation, notamment la capacité de présider des réunions, d'associer les parties prenantes, de dégager un consensus entre des positions divergentes et de représenter la DG à haut niveau au sein ou en dehors de la Commission.

Compétences spécialisées et expérience

- Une expertise avérée en matière de gestion financière/budgétaire, de passation de marchés ou de gouvernance administrative, de préférence dans un contexte européen ou international.
- Connaissance approfondie des règlements financiers de l'UE, des procédures de passation de marchés et des cycles de programmation de la Commission.
- Expérience dans le domaine de la coordination des politiques, des cadres juridiques/de conformité et de la coopération internationale, en particulier dans les secteurs de la défense, de l'espace ou de la sécurité.
- Bonne compréhension de la stratégie européenne en matière de sécurité économique, des questions stratégiques liées aux technologies critiques et émergentes et de l'interaction entre ouverture, compétitivité et sécurité dans le cadre d'action de l'UE.
- Une expérience en matière de sécurité économique, notamment une connaissance du filtrage des IDE, des technologies critiques, de l'analyse des risques, de la résilience ou des cadres réglementaires/stratégiques connexes, constituerait un atout majeur.
- Une connaissance de l'industrie de la défense, de la politique spatiale ou des cadres de sécurité de l'UE, ainsi qu'une expérience préalable au sein d'institutions européennes, d'agences ou d'organisations internationales seront considérées comme des atouts.

Compétences d'encadrement

- Excellentes compétences en matière de direction et de gestion des personnes, notamment la capacité à inspirer des équipes pluridisciplinaires, à favoriser l'inclusion, à répartir efficacement les tâches et

à produire des résultats sous pression.
- Bonne compréhension de la gestion des ressources humaines (RH), notamment du statut du personnel, de l'évaluation des performances et de la direction d'équipe.
- Solides compétences d'encadrement et de développement du personnel, en alignant les stratégies en matière de ressources humaines sur les objectifs organisationnels.
- Capacité à représenter la direction générale à haut niveau, en traitant des questions politiquement sensibles avec diplomatie et autorité.
- Être structuré(e) et axé(e) sur l'efficacité, avec une forte capacité à respecter les délais, à garantir la qualité et à optimiser les ressources, notamment les outils de planification budgétaire.

Habilitation de sécurité: le/la titulaire du poste sera tenu(e) de se soumettre à une procédure d'habilitation de sécurité s'il/si elle ne dispose pas déjà d'une habilitation de sécurité d'un niveau approprié (secret UE/EU Secret), conformément aux dispositions applicables en matière de sécurité.

Conditions essentielles (critères d'admission)

Seront pris en considération pour la phase de sélection uniquement les candidats qui, **à la date limite de dépôt des candidatures**, satisferont aux critères formels suivants.

- Nationalité: les candidats doivent être ressortissants de l'un des États membres de l'Union européenne.

- Titre ou diplôme universitaire: les candidats doivent justifier:

  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme, si la durée normale desdites études est de 4 années ou plus,

  - soit d'un niveau d'enseignement correspondant à un cycle complet d'études universitaires sanctionné par un diplôme et d'une expérience professionnelle pertinente d'au moins 1 an, si la durée normale desdites études est de 3 années ou plus (cette année d'expérience professionnelle ne peut être incluse dans l'expérience professionnelle postuniversitaire requise ci-dessous).

  Seuls les diplômes des États membres de l'Union européenne ou ayant fait l'objet d'une équivalence délivrée par les autorités d'un de ces États membres peuvent être pris en considération.

- Expérience professionnelle: les candidats doivent disposer au minimum de 15 ans d'expérience professionnelle postuniversitaire[1] à un niveau auquel les qualifications précitées donnent accès.

- Expérience d'encadrement: au moins 5 années d'expérience professionnelle postuniversitaire doivent avoir été acquises à un poste à haute responsabilité managériale[2].

- Langues: les candidats doivent avoir une connaissance approfondie de l'une des langues officielles de l'Union européenne[3] et une connaissance satisfaisante[4] d'une autre de ces langues officielles. Des jurys

---

1 L'expérience professionnelle n'est prise en considération que si elle constitue une véritable relation professionnelle définie comme un travail existant et réel, rémunéré, avec un statut de salarié (tout type de contrat) ou de prestataire de services. Les activités professionnelles à temps partiel font l'objet d'un calcul au prorata, sur la base du pourcentage des heures travaillées à temps plein, dont un certificat fait foi. Le congé de maternité/congé parental/congé d'adoption n'est pris en considération que s'il s'inscrit dans le cadre d'un contrat de travail. Les doctorats, même non rémunérés, sont assimilés à une expérience professionnelle pour une durée maximale de trois ans, à condition que la formation doctorale ait été couronnée de succès. Une même période ne peut être valorisée qu'une seule fois.

2 Dans leur curriculum vitæ, les candidats indiqueront clairement, pour toutes les années durant lesquelles ils ont acquis une expérience d'encadrement: 1) le titre et la nature des postes d'encadrement occupés; 2) le nombre de personnes supervisées dans le cadre de ces fonctions; 3) l'importance des budgets gérés; 4) le nombre de niveaux hiérarchiques supérieurs et inférieurs; ainsi que 5) le nombre de pairs.

3 http://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/PDF/?uri=CELEX:01958R0001-20130701&qid=1408533709461&from=ENhttps://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01958R0001-20130701

4 Au moins le niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues (CECR) – https://europass.europa.eu/fr/common-european-framework-reference-language-skills

de sélection vérifieront lors de l'entretien ou des entretiens si les candidats satisfont à l'exigence d'une connaissance satisfaisante d'une autre langue officielle de l'Union européenne[5]. Pour ce faire, ils pourront notamment mener (une partie de) l'entretien dans cette autre langue;

- Limite d'âge: les candidats ne doivent pas encore avoir atteint l'âge normal de la retraite, qui correspond, pour les fonctionnaires de l'Union européenne, au dernier jour du mois durant lequel ils atteignent l'âge de 66 ans [voir article 52, point a), du statut[6]].

Sélection et nomination

La sélection et la nomination se dérouleront conformément aux procédures de sélection et de recrutement de la Commission européenne (voir le document sur la politique concernant le personnel d'encadrement supérieur[7]).

Dans le cadre de cette procédure de sélection, la Commission européenne met en place un jury de présélection. Ce jury examine toutes les candidatures, procède à une première vérification de l'admissibilité et détermine les candidats qui correspondent le mieux au profil recherché au regard des critères de sélection précités et qui peuvent être invités à un entretien avec le jury de présélection. Les candidats peuvent être invités à fournir des pièces justificatives étayant les informations figurant dans leur acte de candidature à tout moment de la procédure. Les candidats qui ne fournissent pas ces documents dans le délai indiqué dans la demande peuvent se voir exclus de la sélection.

À l'issue de ces entretiens, le jury de présélection établit ses conclusions et propose une liste de candidats à convoquer à un autre entretien avec le comité consultatif des nominations (CCN) de la Commission européenne. À la lumière des conclusions du jury de présélection, le CCN choisit les candidats qui seront conviés à un entretien.

Les candidats convoqués à un entretien avec le CCN participent à une journée complète d'épreuves visant à évaluer leurs aptitudes d'encadrement, organisées par des consultants en recrutement externes (procédure du «centre d'évaluation»). Sur la base des résultats des entretiens et du rapport du centre d'évaluation, le CCN établit une liste restreinte de candidats qu'il estime aptes à exercer la fonction.

Les candidats figurant sur la liste restreinte du CCN seront invités à un entretien avec le ou les membres de la Commission concernés.

À l'issue de ces entretiens, la Commission européenne prend la décision de nomination.

Le/la candidat(e) retenu(e) doit être en situation régulière au regard de toutes les obligations imposées par la loi en matière de service militaire, offrir les garanties de moralité requises pour l'exercice de ses fonctions et être physiquement apte à exercer ces fonctions.

Le/la candidat(e) retenu(e) devra disposer d'une habilitation de sécurité valide, délivrée par son autorité nationale de sécurité, ou être en mesure d'en obtenir une. Une habilitation de sécurité personnelle est une décision administrative qui intervient à l'issue d'une enquête de sécurité menée par l'autorité nationale de sécurité compétente pour la personne concernée, conformément à la législation et à la réglementation en vigueur en matière de sécurité nationale, et qui certifie que ladite personne peut être autorisée à accéder à des informations classifiées jusqu'à un niveau donné. [Il convient de noter que la procédure nécessaire

5 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701
6 https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX%3A01962R0031-20140701
7 https://commission.europa.eu/publications/documents-senior-management-selection-procedures_en (disponible uniquement en anglais).

pour l'obtention d'une habilitation de sécurité ne peut être engagée qu'à la demande de l'employeur, et non par le/la candidat(e).]

Le/la candidat(e) ne pourra accéder aux informations classifiées de l'UE (ICUE) au niveau CONFIDENTIEL UE/EU CONFIDENTIAL ou à un niveau supérieur, et assister aux réunions durant lesquelles de telles ICUE sont examinées, qu'une fois l'habilitation de sécurité personnelle accordée par l'État membre concerné et la procédure d'habilitation achevée par la note d'information de la direction de la sécurité de la Commission européenne légalement exigée.

Égalité des chances

Conformément à l'article 1er quinquies du statut, la Commission européenne poursuit un objectif stratégique consistant à parvenir à l'égalité entre les femmes et les hommes à tous les niveaux de l'encadrement et applique une politique d'égalité des chances encourageant les candidatures susceptibles de contribuer à une plus grande diversité, à l'égalité hommes-femmes et à l'équilibre géographique global.

Conditions d'emploi

La rémunération et les conditions d'emploi sont prévues par le statut.

Le/la candidat(e) retenu(e) sera recruté(e) en tant que fonctionnaire au grade AD 14 et sera classé(e) à l'échelon 1 ou 2 de ce grade en fonction de la durée de son expérience professionnelle.

L'attention du/de la candidat(e) retenu(e) est attirée sur l'obligation imposée par le statut à tout nouveau membre du personnel d'accomplir avec succès une période probatoire de neuf mois.

Le lieu d'affectation est Bruxelles, en Belgique.

Indépendance et déclaration d'intérêts

Les candidats seront tenus de présenter une déclaration par laquelle il/elle s'engage à agir en toute indépendance dans l'intérêt général, ainsi qu'une déclaration relative aux intérêts qui pourraient être considérés comme portant atteinte à son indépendance.

Informations importantes pour les candidats

Il est rappelé aux candidats que les travaux des jurys de sélection sont confidentiels. Il est interdit aux candidats d'entrer en contact direct ou indirect avec leurs membres ou à quiconque de le faire en leur nom. Toutes les questions doivent être adressées au secrétariat du jury compétent.

Protection des données à caractère personnel

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil[8]. Ce traitement s'applique en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données.

Procédure de candidature

Avant de présenter votre candidature, vous êtes invité(e) à vérifier soigneusement si vous remplissez tous les critères d'admission («Conditions essentielles»), notamment en ce qui concerne le type de diplôme, l'expérience professionnelle de haut niveau et les capacités linguistiques demandés. Tout(e) candidat(e) ne pouvant satisfaire à l'un ou l'autre des critères d'admission se verra automatiquement exclu(e) de la procédure de sélection.

Si vous décidez de postuler, vous devez vous inscrire par internet sur le site suivant et suivre les instructions relatives aux différentes étapes de la procédure:

https://ec.europa.eu/dgs/human-resources/seniormanagementvacancies/

Vous devez disposer d'une adresse électronique valide. Celle-ci servira à confirmer votre inscription et à garder le contact avec vous au cours des différentes étapes de la procédure. Vous êtes dès lors prié(e) de signaler à la Commission européenne toute modification de votre adresse électronique.

Pour procéder à votre inscription, vous devez télécharger un curriculum vitæ au format PDF, de préférence en utilisant le modèle de CV Europass[9], et rédiger en ligne une lettre de motivation (8 000 caractères au maximum). Votre curriculum vitæ et votre lettre de motivation peuvent être rédigés dans n'importe quelle langue officielle de l'Union européenne.

Il est dans votre intérêt de veiller à ce que votre candidature soit exacte, complète et fidèle à la réalité.

À l'issue de la procédure d'inscription en ligne, vous recevrez un message électronique confirmant que votre candidature a été enregistrée. **Si vous ne recevez pas de courrier électronique de confirmation, cela signifie que votre candidature n'a pas été enregistrée!**

Veuillez noter qu'il n'est pas possible de suivre en ligne les étapes du traitement de votre candidature. Toute information concernant le statut de votre candidature vous sera communiquée directement par la Commission européenne.

Les candidatures transmises par courrier électronique ne seront pas acceptées. Pour tout renseignement complémentaire et/ou en cas de difficultés techniques, veuillez vous adresser par courrier

[8] Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l'Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39).

[9] Vous trouverez des informations sur la manière de créer votre CV Europass en ligne à l'adresse suivante: https://europa.eu/europass/fr/create-europass-cv

électronique à: HR-MANAGEMENT-ONLINE@ec.europa.eu.

Il vous incombe de procéder à votre inscription en ligne dans les délais. Il est vivement recommandé de ne pas attendre les derniers jours pour déposer votre candidature, car un encombrement des lignes ou une défaillance de la connexion internet pourraient faire avorter l'opération et vous obliger à la recommencer intégralement. Une fois le délai d'inscription expiré, il ne vous sera plus possible de saisir des données. Les inscriptions tardives ne seront pas acceptées.

Date limite de dépôt des candidatures

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **18 décembre 2026 à 12 h 00 (midi), heure de Bruxelles**. L'inscription ne sera plus possible après cette date.